



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'EPFGE N°2026-068**

EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE

SARREBOURG – Ancienne bâtiment SNCF

cadastré section 15 n°152 et 153

d'une superficie totale de 12a 15ca

Le Directeur Général de l'EPF DE GRAND EST,

- Vu les articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- Vu le décret n°2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n°73-205 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Établissement Public Foncier de Lorraine de Grand Est,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFGE en date du 7 décembre 2022, approuvée le 15 décembre 2022, par la Préfète de la Région Grand Est, chargeant le Directeur Général de l'EPFGE, d'exercer au nom de l'Établissement le droit de priorité dont l'Établissement est titulaire ou délégataire,
- Vu courrier de notification du Droit de Priorité en date du 10 juin 2026, reçu le 17 juin 2026 à la commune de SARREBOURG par la société ESSET PROPERTY MANAGEMENT intervenant en sa qualité de gestionnaire du patrimoine foncier et immobilier de SNCF Voyageurs de la région Grand Est, et ce, au titre d'un mandat de gestion confié par SNCF IMMOBILIER, proposant la cession de l'immeuble situé 15 avenue de France à SARREBOURG (cadastré section 15 n° 152 et 153) au prix de 200.000€ HT,
- Vu la convention de projet « SARREBOURG - Ancien bâtiment SNCF – Logement - MO11L064900 » conclue entre l'Établissement Public Foncier de Grand Est, MOSELIS et la commune de SARREBOURG signée respectivement en date du 16 décembre 2025, 25 juin 2026 et 21 janvier 2026, dans laquelle il est défini la nécessité de l'acquisition foncière du bien objet de la convention afin de réaliser un projet d'initiative publique porté par MOSELIS consistant à réaliser ou à faire réaliser : un immeuble de logements sociaux (13 logements – de type T2) ainsi qu'une agence locale (bureau MOSELIS),

- Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale n°2026-57630V23058 en date du 24 avril 2026 fixant la valeur du bien sus désigné au prix de 200.000 € HT libres de toute occupation,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de SARREBOURG en date du 9 février 2026, reconduisant le droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées dans son Plan Local d'Urbanisme Durable,
- Vu la décision du Conseil Municipal qui s'est tenu le 1^{er} avril 2026 donne à Monsieur le Maire de SARREBOURG pouvoir pour « exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles sur toute la commune »,
- Vu l'arrêté n° A 2026/202 du 9 juin 2026 portant délégation du droit de priorité au profit de l'EPFGE pour l'ancien immeuble SNCF situé 15 avenue de France à SARREBOURG et cadastré section 15 n°152 (11a 64ca) et n°153 (51ca) au prix de 200.000€ HT,

CONSIDERANT QUE :

- Aucuns frais de déplacement/dévoisement notamment du billet régional ou tout autre équipement SNCF permettant d'isoler le bâtiment pour le rendre indépendant et apte à la vente ne seront supportés par l'Établissement Public Foncier de Grand Est et seront exclusivement supportés par la SNCF,
- Les biens devront avoir été déclassés avant la signature de l'acte authentique,
- L'acquisition de cet immeuble permettra, après rénovation par MOSELIS, la création de logements sociaux (13 logements – de type T2) ainsi qu'une agence locale (bureau MOSELIS).

DECIDE :

- D'exercer le droit de priorité sur l'ancien bâtiment d'habitation et d'hébergements hôtelier cadastré section 15 n°152 (11a 64ca) et n°153 (51ca) pour un montant de DEUX CENT MILLE EUROS HORS TAXES (200.000€ HT), libres de toute occupation.

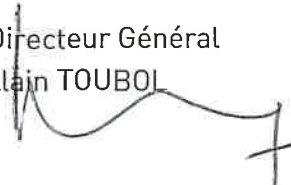
PRECISE QUE :

- La présente décision sera notifiée ce jour à :
 - o La Direction Régionale Grand Est de SNCF Voyageurs,
 - o la Direction Immobilière Territoriale Grand Est de SNCF Immobilier,

- ESSET – Property Management
- Monsieur la Préfet de Région Grand Est,
- La commune de SARREBOURG.

Fait à PONT A MOUSSON,
Le 01 JUIL. 2026

Le Directeur Général
Alain TOUBOI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Touboi', written over the printed name. The signature is fluid and cursive, ending with a vertical stroke.

6. 10. 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MOSELLE

Commune :
SARREBOURG

Section : 15
Feuille : 000 15 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 20/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF de la MOSELLE
Pôle topographique et de gestion cadastrale 12 rue
de Lunéville 57403
57403 SARREBOURG CEDEX
tél. 03 87 23 49 50 -fax
sdif57.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

